



Vertheuil, un destin départemental !

A l'heure où l'acquisition du domaine de Nodris par le Département est en cours, notre Commune doit à tout prix se saisir de toutes les opportunités qui peuvent se présenter avec l'arrivée d'un tel partenaire.

Notre patrimoine architectural est une charge, mais aussi une chance. A nous d'en faire une offre complémentaire à ce qui va se créer à Nodris et ainsi, enfin, arriver à valoriser le site abbatial toute l'année. Le domaine départemental de Nodris accueillera, outre les bases de l'IDDAC et de Biblio Gironde, des projets d'économie sociale et solidaire, de maraîchage et des activités culturelles et artistiques autour du RACAM (Réseau des Acteurs Culturels et Artistiques en Médoc) dont fait partie le REGGAE SUN SKA. L'abbaye de VERTHEUIL doit donc élaborer un projet d'animation complémentaire avec un volet « Culture », en lien avec le RACAM et un volet « Tourisme ».

En effet, plusieurs financements nous sont proposés : le PACTE (Département), le Contrat de Ruralité (Etat), le programme LEADER (Europe) et le mécénat privé (Fonds de Dotation). Mais nos financeurs ne se contenteront pas d'un projet économique basé sur la seule location événementielle et n'accorderont leur aide que dans le cadre d'un projet économiquement viable et autonome.

C'est pourquoi, le moment est venu de finaliser, d'une part, notre projet de Pôle Culturel et Touristique et d'autre part de lancer les travaux de réhabilitation du site abbatial.

Le Conseil Municipal a souhaité consulter les Vertheuillais et recevoir leurs avis et propositions (une feuille est jointe à cet effet). Il les invite également à rejoindre l'Atelier participatif « Tourisme, Culture et Patrimoine » : inscription en Mairie ou par email :

communedevertheuil@orange.fr

Prochaine réunion : aux alentours du 20 Septembre 2019.

R. Jarris

Notre projet pour l'abbaye de Vertheuil, un pôle culturel et touristique :

- D'abord sauver l'abbaye et la restaurer,
- Assurer son avenir en affirmant sa dimension historique et patrimoniale en l'ouvrant à la visite, en réseau avec d'autres sites patrimoniaux du Médoc,
- Développer un outil permettant des pratiques culturelles, artistiques et événementielles en partenariat avec le Domaine de Nodris et le RACAM.

Projet de valorisation : inventons notre abbaye

L'articulation du projet

- 1) Sauver et restaurer le site abbatial : une décision municipale
- 2) Mise en tourisme : affirmer sa dimension historique et patrimoniale par des travaux de réhabilitation
- 3) Créer un produit culturel et touristique :
 - exploiter les musées
 - mettre en place des produits innovants : Réseau abbatia et convention avec l'OARA et le FRAC / boutique et produits dérivés / Bar à vins
 - Open Art and Go
 - Circuit des abbayes et Léo Drouyn
 - Créer une articulation avec le RACAM

Qui met en place et exploite ce plan de valorisation ?

- Appel à projet de la Banque des Territoires
- Lancer un appel à projet

Quel projet de réhabilitation ?

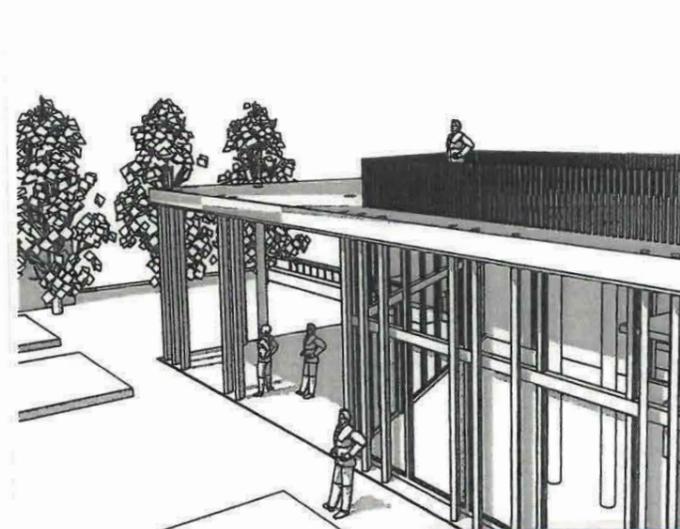
- Phasage des travaux :
 - Extension contemporaine
 - Les galeries
 - Les salons du rez-de-chaussée
 - Les chambres à l'étage
 - Les jardins
- Présentation de l'esquisse de l'extension contemporaine

Projet de restauration du site abbatial

La configuration actuelle du bâtiment, avec des espaces dignes d'être restaurés en respectant le style de l'époque, rend difficile l'insertion des locaux nécessaires à l'exploitation du site : accueil, accessibilité à l'étage par ascenseur pour les PMR, sanitaires aux normes, locaux techniques et logistiques. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer une extension pour y loger les locaux cités plus haut. L'affectation de l'ensemble des espaces n'est pas encore arrêtée, c'est pourquoi le phasage des travaux permettra la mise en place progressive du projet final.

Plusieurs tranches sont envisagées :

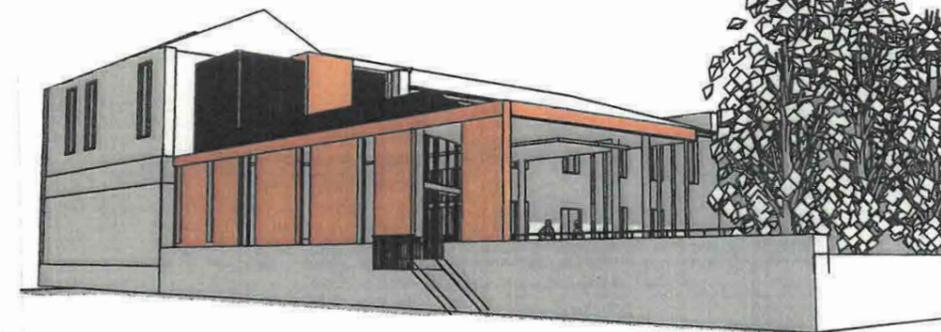
- L'aménagement d'un accueil, d'un ascenseur, de sanitaires et de locaux techniques derrière le pignon subsistant.
- La restauration des galeries du rez-de-chaussée et des escaliers monumentaux.
- La restauration des salles du rez-de-chaussée et de l'étage.



Exemple d'aménagement avec de l'acier CORTEN



Exemple d'aménagement Bois



Pour en savoir plus ?

www.vertheuil-medoc.com / Abbaye Saint Pierre de Vertheuil - Projet de valorisation / Inventons notre abbaye

Première tranche : l'extension contemporaine

Les lignes directrices du projet de l'extension contemporaine sont :

- Marquer notre époque par un geste architectural contemporain. L'architecte des Bâtiments de France, qui est très présent dans l'étude architecturale du projet, a rejeté tout « pastiche » de l'architecture XVIII^{ème}.

Chaque époque a ses témoins :

- Pour le XII^{ème}, c'est l'église
- Pour le XVIII^{ème}, c'est le logis abbatial actuel
- Pour l'époque contemporaine, c'est le futur accueil.

- Utiliser des matériaux contemporains : l'acier CORTEN, pour le bandeau de façade et l'habillage côté cour. Le bois pour les piliers et la décoration intérieure de l'accueil.

- Retrouver dans le cadencement des piliers et des ouvertures la verticalité des ouvertures du bâti actuel.

- Aménager une terrasse permettant des animations en extérieur avec vue sur l'abbatiale et sur la cour des communs.

- Installer un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour accéder à l'étage, des sanitaires aux normes au rez-de-chaussée et à l'étage, des locaux techniques pour le chauffage et la climatisation.



Le financement du projet

L'Atelier Participatif, ouvert depuis 2013 et qui réunit des élus et des habitants de VERTHEUIL avait souhaité que le site abbatial reste propriété communale et que l'ancien projet de réhabilitation de 2008 soit réactualisé. Cette nouvelle étude a été confiée à l'Agence AVEC et à Monsieur PHIQUEPAL d'ARUSMONT, architecte du patrimoine.

Il avait été validé, par l'Atelier et le Conseil Municipal, la vente du Presbytère et l'appel au mécénat.

Le plan de financement s'appuie donc sur les bases suivantes :

- Vente du Presbytère,
- Fonds de Dotation pour recevoir la contribution des mécènes et abonder la part du financement à la charge de la Commune,
- Le PACTE (Département),
- Le Contrat de Ruralité (Etat),
- Les subventions de la DRAC (pour les parties classées ou inscrites aux Monuments Historiques),
- Le Programme LEADER (Europe).

La Commune limitera impérativement sa participation financière aux programmes de réhabilitation à 20% (pourcentage réglementairement obligatoire).